

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE
MARIE CURIE DURANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE REGARD
A.E.P.**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Communauté
d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : A partir du mercredi 21 juin 2023 et jusqu'à la fin des travaux de
remplacement de regard A.E.P. (délai estimé à 1 semaine), la circulation sera mise à sens alternés
réglée par panneaux,

- rue Marie Curie, au niveau du n°1.

Article 2 : La signalisation temporaire et les panneaux seront mis en place et maintenus
pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la
Police Municipale et le Directeur du Centre Technique Municipal sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 6 juin 2023

Le Maire,



Bruno TOUSSAINT